

Programme annuel de prévention
Académique 2011-2012

Le programme annuel de prévention académique 2011-2012 s'inscrit dans le cadre du programme annuel de prévention ministériel adopté lors de la réunion du 16 juin 2011.

Il s'appuie notamment sur le document unique d'évaluation des risques professionnels élaboré au mois d'Août 2010 pour le Rectorat et la Corse du Sud, le document unique réalisé par l'inspection académique de Haute-Corse et les documents uniques des établissements.

Le PAP académique s'articule comme suit :

A – Réactualisation des documents uniques:

- Le document unique du Rectorat et de la Direction académique des services de l'Education nationale de Corse du Sud n'a pas connu de réactualisation en 2010-2011. Aussi, devra –t-il être réactualisé en associant largement l'ensemble des agents concernés, avant la fin du mois de novembre 2012.

- Il conviendra également de s'assurer que l'ensemble des établissements a procédé à cette réactualisation et élaboré un plan d'action de prévention. Il appartiendra à un groupe projet piloté par le DRH et comprenant plusieurs membres du CHSCT, le médecin, des inspecteurs de l'Education Nationale, l'Inspecteur santé et sécurité au travail, des chefs d'établissement, et le secrétaire du CHSCT nouvellement nommé de veiller à l'élaboration de ces documents.

B- Assurer la santé au travail des agents de l'académie :

- Procéder au recrutement d'un médecin de prévention : Un médecin de prévention est en cours de recrutement de manière interministérielle. Il prendra ses fonctions au mois de septembre 2012 et aura une compétence sur l'ensemble de l'académie. 51% de son temps sera réservé aux agents de l'Education Nationale. Il sera doté d'un secrétariat.
- Une réactivation du réseau des assistants de prévention de l'académie (anciens ACMO) en liaison avec l'inspecteur santé et sécurité au travail sera opérée de façon à améliorer la circulation des informations et la démarche de prévention au sein de l'académie.

C- Evaluation et prévention des risques particuliers :

C1- Les risques psychosociaux :

Une cellule d'audit et de soutien aux personnels pilotée par la Directrice des ressources humaines et réunissant les psychologues de l'académie, la conseillère technique du recteur, le

médecin conseiller technique du recteur a été réactivée en avril 2012, de manière à déceler et prévenir de manière pluridisciplinaire des situations de stress au travail, de violences externes et de violences internes (harcèlement moral) .

En outre, dans le cadre du réseau PAS de partenariat de l'académie de Corse avec la MGEN, seront mises en place à la rentrée 2012 des formations à destination des personnels d'encadrement de l'académie afin de les sensibiliser aux signaux précurseurs de situations à risque.

En outre, en cas d'événement violent ou de situation grave touchant des personnels de l'académie, un protocole sera élaboré avant la fin de l'année 2012 afin d'assurer la prise en charge médicale ou psychologique des agents en souffrance.

C2- Les troubles musculo-squelettiques (TMS) :

Ils résultent d'un déséquilibre entre les capacités fonctionnelles des personnes et les sollicitations qui apparaissent dans un contexte de travail notamment sans possibilité de récupération suffisante.

Il appartiendra au groupe projet cité supra d'élaborer une démarche de prévention afin de prévenir les TMS. Ce groupe pourra se saisir de thématiques telles que :

- la transformation des espaces de travail
- la mise à jour du document unique
- l'élaboration avec le CHSCT du programme de formations en santé et sécurité (formations incendie, stage de conduite, gestion des conflits et du stress)

C3- Les agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) :

Les CMR peuvent être présents dans tous les secteurs d'activité. Ces substances par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée peuvent soit :

- faire survenir un cancer ou en augmenter la fréquence
- produire des altérations génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence
- porter atteinte aux fonctions ou capacités reproductives ou produire et augmenter la fréquence de faits indésirables non héréditaires sur la progéniture.

Le tabac et la consommation d'alcool éthylique font partie de cette catégorie.

Aussi, en partenariat avec la MGEN et dans le cadre du réseau PAS, une plaquette sera –t-elle éditée avant la fin de l'année 2012 afin de rappeler les dangers liés à la consommation d'alcool et afin de sensibiliser les personnels d'encadrement sur la conduite à tenir en cas d'alcoolisme des agents.

C4 – Risques liés aux situations d'urgence :

- Des formations aux premiers secours seront assurées pour l'ensemble des agents de l'académie afin de pallier certaines situations d'urgence dans le courant du mois de juin 2012 et à la rentrée 2012-2013.
- En outre, les membres du CHSCT se verront proposer une formation leur permettant de développer leur aptitude à déceler et mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail.